



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Compte rendu du CHS du 3 mai 2005

1) Adoption du PV du CHS du 23-11-2004 à l'unanimité

2) Secrétaire : Sergent François VIALARD (SUD)
Secrétaire adjoint : JP REINMANN

3) Formation des membres du CHS (art 8 et 9 du décret de 1985)

1 module de 3 jours

- contexte réglementaire
- analyse du risque évaluation
- familiarisation sur les principes de fonctionnement du CHS

Cette formation aura lieu dans les locaux de l'organisme de formation

2 sessions :

Pour la 1^{ère} formation : une d'ici fin 2005 4^{ème} trimestre

- Une début 2006

Pour la 2^{ème} formation : d'ici la fin du 2^{ème} semestre 2006

4) Programme annuel 2005 de prévention des risques professionnels

- DUE : document de travail resté au sein du groupement hygiène et sécurité

Test de plusieurs méthodes d'évaluation notamment à Corneille.

Echelle de risque identifiée (présentée au prochain CHS)

- Sergent LACROIX : Problème des points d'eau (savon etc....) et leur entretien, problèmes d'éclairage. On ne peut pas faire monter un pompier sur une échelle.

- DELAIGUE : Investissement : très gros programme de remise à niveau des bâtiments.

Fonctionnement : on ne peut pas tout traiter en urgence 24H/24.

Certains dépannages peuvent attendre 1 semaine. Il faut coller aux besoins du terrain.

Le Président du CA (le 9/5) prévoit le reclassement de 5 SPP pour améliorer le dispositif et ne pas laisser perdurer les problèmes.

- Sergent LACROIX : sur un point d'eau il y avait 2 savonnettes et maintenant il n'y en a plus qu'une.

LES EPI : Phase de mise en place en 6 mois

Présentation du dossier et débat sur les questions posées par les SPV et SPP.

Rapport adopté à l'unanimité.

5) Bilan des accidents du travail

110 AT en 2005.

J.GUILLON : demande si on a une explication sur l'augmentation des AT des PATS



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

DELAIGUE : Nous n'en sommes pas dans la phase d'analyse.

GARBRECHT : voudrait comprendre l'absentéisme pour maladie au niveau des PATS. Est-ce que cela ne traduit pas un certain malaise du personnel ? Demande une étude sur les absences.

DELAIGUE : Les PATS sont plus absent parce qu'ils ont un trop bon régime indemnitaire. Ils sont trop payés.

6) Arbre des causes

Présentation du document par cellule Hygiène et Sécurité

J.GUILLON : indique que l'aide de la cellule Hygiène et Sécurité aurait été bien utile pour faire l'arbre des causes de B.PREMAT à la logistique. Le Lt-Colonel MAUGE et moi-même n'étions pas formé pour établir ce document.

7) Démarche « point de prévention »

8) Plan de prévention risque routier

- présentation par Lt Colonel CHAPIN
- création d'un groupe de travail (1 SPP, 1 SPV, 1 PATS, 1 Bureau assurances, 1 personne du groupement S.O....)

➤réunions tous les 15 jours avant le CHS du mois de novembre.

DELAIGUE : 4 réunions avant le CHS de novembre : 2 avant l'été et 2 après.

9) Suivi du groupe de travail sécurité voies rapides

Présenté par Lt Colonel PINET

Baisse de 30% des accidents de la route en 4 ans mais augmentation pour les poids lourds.

10) Art 25 de la loi 2004-811 du 13-08-2004 modernisation de la sécurité civile

11) Modification du règlement opérationnel

Avis favorable sur modifications

1 contre 1 abstention reste pour

12) Aménagement RABELAIS

J.GUILLON rappelle l'obligation de saisine du CHS pour toute réhabilitation ou construction de local, y compris pour les casernes.

Demande que toutes les mises aux normes soient effectuées au Rabelais (chauffage, électricité, accessibilité pour handicapés..)

Demande que le programme du maître d'œuvre comporte toutes ces mises aux normes, tout comme l'installation d'un système de rafraîchissement des locaux. L'argument avancé pour le Sévigné qui était que le SDIS était locataire, ne tient plus pour le Rabelais, qui est propriété du SDIS.

DELAIGUE rappelle que la mission du MOE concerne les travaux du 1^{er} étage, mais que le SDIS pourra demander en parallèle



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

13) Problèmes de sécurité au GLOGISTIQUE

MAUGE : pas de sécurité enlevée contrairement à ce que j'ai indiqué.

Par ailleurs les camions sur lesquels sont faits les manipulations répondent aux normes européennes, et le SDIS va même au delà des normes